

## La nouvelle carte vitale

La nouvelle carte vitale avec photo va bientôt remplacer votre carte vitale actuelle. Elle est plus sécurisée et dispose d'une plus grande capacité de mémoire. Elle peut contenir plus d'informations et vous offrir encore plus de services.

### ■ QU'EST CE QUI CHANGE PAR RAPPORT À LA CARTE VITALE ACTUELLE ?

Elle comporte votre photo et dispose d'une sécurité renforcée et d'une plus grande capacité de stockage lui permettant de contenir davantage de données. Au début, elle comportera les mêmes informations que votre carte actuelle. Puis, au fur et à mesure, s'ajouteront d'autres informations ; votre médecin traitant, votre adresse postale, votre complémentaire santé, la personne à prévenir en cas d'urgence, le fait d'avoir pris connaissance du dispositif légal du don d'organes, l'accès aux soins dans l'Union Européenne et, à terme, l'accès au dossier médical personnel.

### ■ COMMENT L'OBTENIR ?

Vous n'avez aucune démarche particulière à effectuer : c'est votre MSA qui vous contactera.

### ■ QUAND VAIS-JE LA RECEVOIR ?

Sa diffusion est progressive et s'échelonne de mi 2007 à fin 2010. Dès juin 2007, elle est envoyée aux personnes qui n'ont pas ou plus de carte vitale : les jeunes qui arrivent dans leur 16ème année et les nouveaux assurés MSA.

### ■ COMMENT LA MSA VA-T-ELLE M'ENVOYER MA CARTE VITALE AVEC PHOTO ?

En pratique, vous recevrez tout d'abord un formulaire pré rempli. Après avoir vérifié les informations indiquées, vous devrez signer ce formulaire et le renvoyer «au centre de numérisation photos» en y joignant une photo et la photocopie de votre pièce d'identité. Après vérification, votre photo sera numérisée, puis insérée sur la carte et dans sa puce.

### ■ MES ENFANTS SONT INSCRITS SUR MA CARTE VITALE, QUELLE PHOTO DOIS-JE ENVOYER ?

Seule la photo du titulaire de la nouvelle carte est nécessaire. Il n'est donc pas utile de fournir une photo pour les enfants de moins de 16 ans. Ceux-ci sont en effet inscrits sur la carte vitale de leurs parents.

### ■ DANS QUEL DÉLAI APRÈS L'ENVOI DU FORMULAIRE VAIS-JE RECEVOIR MA CARTE VITALE ?

Vous recevrez votre nouvelle carte vitale avec photo dans un délai de trois semaines environ.

### ■ QUAND FAUT-IL METTRE À JOUR LA CARTE VITALE ?

Elle doit être mise à jour pour tout changement de situation et après que votre MSA ait pris en compte les justificatifs que vous avez envoyés.

Source : [www.msa02.fr](http://www.msa02.fr)

## Les noix de lavage, une lessive naturelle

Depuis des siècles, les populations d'Inde et du Népal utilisent la noix de lavage indienne (fruit du Sapindus Mukorossis) pour la saponine (lessive naturelle) qu'elle contient. La noix de lavage indienne est une lessive écologique qui pousse dans les arbres sans apport d'engrais ni pesticide. On peut donc la qualifier de lessive bio. Cet arbre de 15 à 20 m de haut, originaire d'Inde méridionale se couvre de fleurs blanches et jaunes au printemps. Lorsque le fruit est mûr, il devient collant et prend une couleur mordorée. A l'automne, la récolte des noix de lavage peut commencer. Les fruits sont cueillis et séchés. Ils deviennent rouge/brun et perdent un

peu de leur collant. Une fois sèches, les noix de lavage sont cassées. C'est la coquille de la noix qui contient de la saponine. Elle est récupérée et conditionnée pour être conservée dans de bonnes conditions. Le fruit n'est pas comestible, il n'est pas utilisé. Depuis des siècles, les noix de lavage indiennes sont utilisées pour la lessive domestique mais aussi par l'industrie de la laine, de la soie et la joaillerie. Elles sont utilisées pour la fabrication de produits de soins du corps (shampooing). La noix de lavage indienne : une alternative écologique à la pollution des lessives.

Source : [www.noix-de-lavage.com](http://www.noix-de-lavage.com)

## Impôt sur le revenu : les changements

**Question : J'ai remarqué que l'abattement de 20 % n'apparaissait plus sur mon avis d'impôt sur les revenus 2006, pourquoi ?**

Réponse : Jusqu'à l'imposition des revenus encaissés au cours de l'année 2005, lorsque vous perceviez des pensions, retraites, rentes, traitements ou salaires, un abattement de 20 % était automatiquement appliqué.

Afin de simplifier le barème de l'impôt sur le revenu et d'alléger le montant de cet impôt, il a été décidé, à compter de l'imposition des revenus encaissés au cours de l'année 2006, de diminuer de sept à cinq le nombre de tranches d'imposition et d'ajuster les taux, en intégrant cet abattement de 20 %.

**Question : J'ai déclaré le même montant de revenu que l'année dernière, or mon revenu fiscal de référence a augmenté. Quelles sont les incidences sur mes prestations sociales ?**

Réponse : Le revenu fiscal de référence inclut le montant net des revenus retenus pour le calcul de l'impôt, l'intégration de l'abattement de 20 % dans le barème de l'impôt sur le revenu a pour effet d'augmenter mécaniquement le montant du revenu fiscal de référence pour les revenus 2006.

Le revenu fiscal de référence est le montant qui est apprécié pour l'application d'éventuels avantages fiscaux (tels que les exonérations ou diminutions de taxe d'habitation) et sociaux.

Afin d'éviter que certains contribuables ne perdent le bénéfice d'avantages fiscaux, les plafonds de revenus au-delà desquels ces avantages ne sont plus attribués ont été majorés de 25 %.

S'agissant des avantages sociaux, tels que les prestations accordées sous condition de revenu par les caisses d'allocation familiales, l'administration fiscale a informé l'ensemble des organismes sociaux ainsi que les organismes représentatifs des collectivités territoriales, de la nécessité d'ajuster les plafonds de ressources de certaines aides. Pour connaître ces plafonds réajustés vous devez contacter les organismes concernés.

Extrait des questions les plus posées sur le site Internet : [www.impot.gouv.fr](http://www.impot.gouv.fr)

# L'échardonnette

Journal de l'ASAVPA de l'Aisne

BIMESTRIEL Octobre 2007 - N° 148

ISSN 0183-6684

Envoyé gracieusement grâce au concours de nos partenaires



Le travail du sol

## Sommaire

En découdre.....	2
Conduire, c'est travailler .....	3
Dossier : le travail du sol.....	4 - 5
La formation continue.....	6
Les offres de la bourse d'emploi.....	7
La nouvelle carte vitale.....	8

ASAVPA

Association  
des salariés  
agricoles

## En Découdre

par Joseph Alexandre, président de l'ASAVPA de l'Aisne

La définition de cette expression donnée dans un dictionnaire est : se battre. Ceci peut faire peur et être un peu barbare si cette signification est prise au premier degré.

A notre niveau, nous regarderons cette expression sous un autre angle, sortir les premiers de la mêlée, en proposant des initiatives qui élèvent sans pour cela humilier l'autre.

En cette période de coupe du monde de rugby, ce sont des termes que l'on entend souvent, employés à «différentes sauces».

Une des sauces du mouvement ASAVPA se traduit par un réel et constant besoin d'évolution pour être au-dessus de la mêlée.

Au mois de décembre de cette année, l'Université des ASAVPA rassemblera des présidents, des administrateurs, des animateurs, de toutes les régions, pour faire le point et se donner de nouveaux défis après une réflexion commune.

Les animatrices et animateurs du mouvement ASAVPA se retrouveront en formation, au mois d'octobre, sur des problématiques faisant l'unanimité de leur préoccupation.

Le conseil d'administration de la Fédération Nationale veut renforcer son équipe, pour une meilleure représentation géographique, et assurer des relations de proximité plus intenses au niveau d'un département ou d'une région, prises en charge par un administrateur.

C'est aussi la volonté d'apporter le maximum d'informations à notre connaissance, que ce soit pour nous aider dans notre tâche de responsables ou simplement dans notre quotidien.

Pour notre département, des actions seront proposées prochainement, avec votre concours, par vos appels ou vos mails. Dans les pages ci-après, vous avez déjà quelques éléments concernant la formation.

Je ne sais pas si nous pouvons appeler «mêlée» l'action de tous de pousser dans le même sens. Mais nous pouvons avoir la volonté d'en découdre avec nous-mêmes pour sortir la tête haute de la mêlée en regardant loin devant, vers les poteaux au milieu desquels nous portons notre avenir que nous ne laisserons à d'autres..

L'ASAVPA peut vous aider à transformer l'essai.....



Une équipe à votre service

Rue Jean Martin  
02007 LAON CEDEX  
Tél. 08.10.11.22.33 - Fax 03.23.79.33.00

Directeur de la publication :  
Mme Brigitte HENON - 1 rue du Châtelet - 02290 MONTIGNY-LENGRAIN - Tél. 03.23.55.32.62  
Conception et impression : M.A. Prom - LAON Tél. 03.23.22.51.39

## aisne.asavpa.asso.fr

A cette adresse vous trouverez des informations sur les activités de l'association, la bourse d'emploi, les droits juridiques et sociaux, les formations agricoles, les métiers de l'agriculture...

L'Asavpa a ouvert ce site en novembre 2006 à destination des salariés agricoles ou des futurs salariés agricoles de l'Aisne.

Vous pouvez y télécharger les invitations aux réunions, les dernières grilles de salaire, vous pouvez y consulter les dernières offres d'emploi ou vous renseigner sur les formations.

Les rubriques les plus consultées sont la bourse d'emploi et l'enseignement agricole, suivis des droits juridiques et de ... «L'échardonnette». En effet, vous pouvez télécharger les bulletins dès leur sortie. N'hésitez pas à nous communiquer vos impressions ou vos questions à partir de la rubrique contact. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

## Carnet bleu

Bienvenue à Batiste, né le 2 septembre à Ribemont. Félicitations aux heureux parents Isabelle et Sébastien Lanthony, vice-président de l'ASAVPA.

## Les sites Asavpa

- Asavpa de l'Aveyron -12 - : [aveyron.asavpa.asso.fr](http://aveyron.asavpa.asso.fr)
- Asavpa de Charente - 16 - : [asavpa.asso.fr/sites/charente](http://asavpa.asso.fr/sites/charente)
- Asavpa de Côtes d'Armor - 22 - : [www.asavpa22.com/accueil.htm](http://www.asavpa22.com/accueil.htm)
- Asavpa de l'Eure - 27 - : [www.asavpa27.com](http://www.asavpa27.com)
- Asavpa d'Eure et Loir - 28 - : [eure-et-loir.chambagri.fr/groupes/asavpa.htm](http://eure-et-loir.chambagri.fr/groupes/asavpa.htm)
- Asavpa de Gironde - 33 - : [www.asavpa33.free.fr](http://www.asavpa33.free.fr)
- Asavpa du Tarn - 81 - : [www.agritarn.com/asavpa/ASAVPA.htm](http://www.agritarn.com/asavpa/ASAVPA.htm)
- Asavpa du Vaucluse - 84 - : [www.rene-84.com/gsa-vaucluse](http://www.rene-84.com/gsa-vaucluse)
- Fédération Nationale des Asavpa - : [www.fnasavpa.org](http://www.fnasavpa.org)

Un nouveau site présente les bandes dessinées réalisées par le GR Asavpa de Basse Normandie et la Chambre d'Agriculture de la Manche : [www.julesetjuliette.fr](http://www.julesetjuliette.fr)  
Vous y trouverez la nouvelle BD en exclusivité.

Un forum à destination des producteurs, salariés, techniciens coops et groupements et tous autres intervenants de la filière porcine a été ouvert par l'Asavpa du Morbihan - 56 - : [porcherssurlenet.free.fr](http://porcherssurlenet.free.fr)

## Formation continue - Emploi

### Abattage d'arbres en conditions difficiles

Profil : salarié agricole, salarié viticole  
Durée : 4 jours - Date : janvier à mars 2008

### Taille et élagage des arbres d'ornement

Profil : salarié agricole, salarié viticole  
Durée : 5 jours - Dates : février - mars 2008

### DAPA, certification d'application de produits phytosanitaires

Profil : salarié agricole, salarié viticole  
Objectifs : permettre la prestation de pulvérisation et commercialisation de produits agro pharmaceutiques  
Durée : 10 jours - Dates : toute l'année en 2008

### LES AUTRES FORMATIONS CONTINUES

#### Au C.F.P.P.A. de Vervins

#### BPA - Brevet Professionnel Agricole - Option Travaux de la production animale - niveau V

Profil : Avoir 18 ans au moins dans l'année d'entrée au stage - Justifier d'au moins un an d'activité professionnelle  
Objectifs : Maîtriser les savoirs et savoir-faire nécessaires à la réalisation des tâches techniques et professionnelles tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. L'ouvrier qualifié sera capable de diagnostiquer une situation, un problème, de prendre (à son niveau) les décisions qui s'imposent dans le but de répondre aux obligations de la conduite d'un atelier de production animale.

Durée : 960 heures de formation en centre et 420 heures de stage sur exploitation agricole

Diplôme : validation selon le système des Unités Capitalisables (contrôle continu) et parcours de formation individualisé.

#### Au C.F.P.P.A. de Verdilly

#### Au C.F.P.P.A. de Vervins

#### BPREA - Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole - Polyculture Elevage - niveau IV

Profil : Avoir 18 ans au moins dans l'année d'entrée au stage - Justifier d'au moins un an d'activité professionnelle - Etre titulaire d'un CAP ou bien avoir un niveau BEP  
Objectifs : Développer ses connaissances générales - Accéder à des niveaux de formation plus élevés - Acquérir des connaissances techniques en élevage - Favoriser l'engagement dans le milieu professionnel grâce au travail en entreprise - Préparer au métier d'agriculteur, de responsable d'ex-

## Bourse d'emploi : les offres

Inscription obligatoire au fichier des demandeurs d'emploi avant de pouvoir obtenir les coordonnées des employeurs concernant les offres ci-dessous.

Une permanence est ouverte à la Maison de l'Agriculture à Laon le mercredi de 13 h 15 à 16 h 15 et au 03 23 22 50 91.

Vous pouvez aussi adresser votre candidature à l'A.S.A.V.P.A.  
1 rue René Blondelle - 02007 Laon Cedex - courriel : [asavpa@mao2.org](mailto:asavpa@mao2.org)

### Polyculture C.D.D.

- 07/023 : Exploitation, cherche conducteur de tracteur, région Saint-Quentin, entrée de suite
- 07/058 : Exploitation, cherche conducteur déterreur betterave, région Moy-de-l'Aisne, entrée de suite
- 07/059 : Exploitation, cherche accompagnateur convoi, région Moy-de-l'Aisne, entrée de suite
- 07/076 : SCEA, cherche conducteur de tracteur qualifié, région Soissons, entrée de suite
- 07/078 : Exploitation, cherche conducteur de tracteur, région Neufchâtel, entrée de suite
- 07/094 : EARL, cherche conducteur de tracteur, région hors département, entrée de suite
- 07/105 : EARL, cherche apprenti, région Chauny, entrée de suite

### C.D.I.

- 07/039 : EARL, cherche conducteur de tracteur mécanicien, région Saint-Quentin, entrée de suite
- 07/061 : Exploitation, cherche conducteur tracto benne, permis PL, région Coucy-le-Château, entrée de suite
- 07/077 : SCEA, cherche conducteur de tracteur autonome, région Vermand, entrée janvier 2008
- 07/081 : SCEA, cherche conducteur de tracteur qualifié, région hors département, entrée de suite
- 07/085 : GAEC, cherche conducteur de tracteur, région hors département, entrée de suite
- 07/098 : EARL, cherche contremaître, région hors département, entrée de suite
- 07/101 : Exploitation, cherche 1er chauffeur, région hors département, entrée de suite

### Polyculture Elevage CDD

- 07/010 : GAEC, cherche conducteur de tracteur manœuvre, région hors département, entrée de suite
- 07/083 : GAEC, cherche conducteur de tracteur qualifié, région Vic-sur-Aisne, entrée de suite
- 07/089 : EARL, cherche apprenti, région Vailly, entrée de suite
- 07/100 : Exploitation, cherche conducteur de tracteur soins aux animaux, région Neuilly-Saint-Front, entrée novembre

### CDI

- 07/045 : EARL, cherche conducteur de tracteur, vacher, région hors département, entrée de suite
- 07/049 : Exploitation, cherche conducteur de tracteur, région Vic-sur-Aisne, entrée de suite
- 07/073 : EARL, cherche conducteur de tracteur soins aux animaux, région Neuilly-Saint-Front, entrée de suite
- 07/086 : Exploitation, cherche conducteur de tracteur travaux vergers, région Château-Thierry, entrée de suite
- 07/088 : Exploitation, cherche conducteur tracteur, région hors département, entrée de suite

Les offres d'emploi de la bourse d'emploi sont consultables sur le site internet de l'ASAVPA : <http://aisne.asavpa.asso.fr>

ploitation polyculture élevage.

Durée : 1 200 heures de formation en centre et 200 heures de stage sur exploitation agricole (sur 1 an)

Diplôme : validation selon le système des Unités Capitalisables (contrôle continu) et parcours de formation individualisé.

### LES COORDONNÉES DES CENTRES DE FORMATION CONTINUE

CFPPA - CFA - rue Porte des Champs - 02140 VERVINS

Tel 03 23 91 31 50 - E-mail : [cfppa.la-thie-rache@educagri.fr](mailto:cfppa.la-thie-rache@educagri.fr)

Groupe Robert SCHUMAN - 10 route d'Ugny - 02300 CHAUNY  
Tel 03 23 39 17 13 - E-mail : [fca.fc.schuman.chauny@02.scolanet.org](mailto:fca.fc.schuman.chauny@02.scolanet.org)

CFPPA - 4 avenue Euphrasie Guynemer - 02400 VERDILLY  
Tel 03 23 69 15 47 - E-mail : [cfppa.verdilly@educagri.fr](mailto:cfppa.verdilly@educagri.fr)

## Les stages

### FAFSEA

#### Au Lycée Robert Schuman à Chauny Intervenir sur les installations et équipements électriques de l'exploitation - niveau 3

**Profil :** personnel chargé d'exécuter des consignations, des travaux hors tension ou au voisinage et des interventions sur des installations et équipements électriques.

**Pré-requis éventuels :** Connaissances de base + savoir-faire professionnel ou avoir suivi le stage niveau 1.

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables d'exécuter des consignations, travaux hors tension ou au voisinage et des interventions simples sur installations et équipements de travail en toute sécurité pour eux-mêmes et leur entourage.

**Durée :** 5 jours - **Dates :** 3, 4, 5, 10 et 11 décembre 2007

### Soudure

**Profil :** salarié chargé de l'entretien du matériel dans le but d'intervenir sur le matériel de l'exploitation pour le réparer ou l'adapter.

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables d'effectuer des assemblages par soudures simples, avec précision et soin et en toute sécurité, notamment sur des pièces réellement utilisées dans les entreprises.

**Durée :** 4 jours - **Dates :** 13, 14, 17 et 18 décembre 2007

### CACES R372 Catégorie 9 (téléscopiques)

**Profil :** chauffeurs de tracteur, salariés devant utiliser ce type d'engins de chantier.

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de : connaître et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier. Réussir le test CACES : pouvoir valider un des 3 éléments nécessaires à l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

**Durée :** 4 jours - **Dates :** 27, 28 septembre et 4 et 5 octobre - 6, 7, 13 et 14 décembre 2007

### CACES R389 Catégorie 3 (Chariot élévateur)

**Profil :** Tous salariés utilisant ce type de matériel

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de : connaître et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier.

réussir le test CACES : pouvoir valider un des 3 éléments nécessaires à l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

**Durée :** 4 jours - **Dates :** 15, 16, 22 et 23 octobre 2007

### Electricité sur tracteurs et machines agricoles (initiation)

**Profil :** tous publics, salariés en charge de l'entretien des matériels.

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de connaître le fonctionnement et de maintenir en état les circuits électriques de signalisation des principaux matériels agricoles ; de prévoir, réaliser, adapter et réparer un équipement additionnel ; de notifier leurs interventions.

**Durée :** 5 jours - **Dates :** 14, 15, 16, 17, 18 janvier 2008

### Electricité sur tracteurs et machines agricoles (perfectionnement)

**Profil :** tous publics

**Pré-requis éventuels :** salarié en charge de l'entretien des matériels et ayant réalisé le stage «électricité sur tracteurs et machines agricoles (initiation)»

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de contrôler le fonctionnement du circuit de démarrage, de charge, de commande par relais et de réaliser des travaux d'entretien sur ces circuits.

**Durée :** 2 jours - **Dates :** 11 et 12 février 2008

### Utilisation, entretien et dépannage simple des circuits hydrauliques Module 1

**Profil :** salarié ayant en charge l'entretien du matériel

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de : comprendre le fonctionnement d'un circuit simple (sur banc). Identifier les composants et les organes internes (sur matériel). Connaître les fluides utilisés. Entretenir les circuits, contrôler les niveaux, localiser les fuites ou pannes, assurer la propreté des connexions et du circuit. Réaliser des canalisations rigides et flexibles, changer un vérin ou un joint, vidanger et changer les filtres. Réaliser une extension et pose d'un kit.

**Durée :** 5 jours - **Dates :** 28, 29 janvier et 4, 5, 6 février 2008

### Diagnostic et dépannage des circuits hydrauliques Module 2

**Profil :** salarié ayant en charge l'entretien du matériel

**Pré-requis éventuels :** avoir réalisé le stage «utilisation, entretien et dépannage simple des circuits hydrauliques Module 1»

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de lire et comprendre un schéma de fonctionnement (maquettes, bancs d'essai et matériel), connaître le rôle des différents organes, les identifier pour intervenir sur les matériels, établir un diagnostic, préparer ses interventions, régler et dépanner, étudier un circuit de relevage, direction et transmission hydrostatique, circuit LS...

**Durée :** 5 jours - **Dates :** 18, 19, 20, 21, 22 février 2008

### CACES R 372 catégorie 9 (chariot téléscopique)

**Profil :** chauffeurs de tracteur, salariés devant utiliser ce type d'engins de chantier

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables de connaître et maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux engins de chantier, réussir le test CACES : pouvoir valider un des 3 éléments nécessaires à l'obtention de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

**Durée :** 3 jours - **Dates :** à définir en fonction des demandes (du 02/01/08 au 31/12/08)

### Electricité basse tension : utilisation et sécurité Niveau 1

**Profil :** tous publics

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les salariés doivent être capables d'acquérir l'ensemble des principes de base de l'électricité (schémas, principes de fonctionnement des circuits, sécurité...), d'utiliser en toute sécurité pour eux-mêmes et leur entourage, les installations et équipements de travail fonctionnant avec un courant monophasé et triphasé (électricité basse tension).

**Durée :** 8 jours - **Dates :** 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30, 31 janvier 2008

### Au C.F.P.P.A. de Verdilly Préparation au concours de taille de la corporation des vigneron

**Profil :** salarié viticole, salarié agricole

**Durée :** 13 jours - **Dates :** décembre 2007 à mars 2008

### CACES enjambeur

**Profil :** salarié viticole

**Durée :** 3 jours - **Dates :** toute l'année en 2008

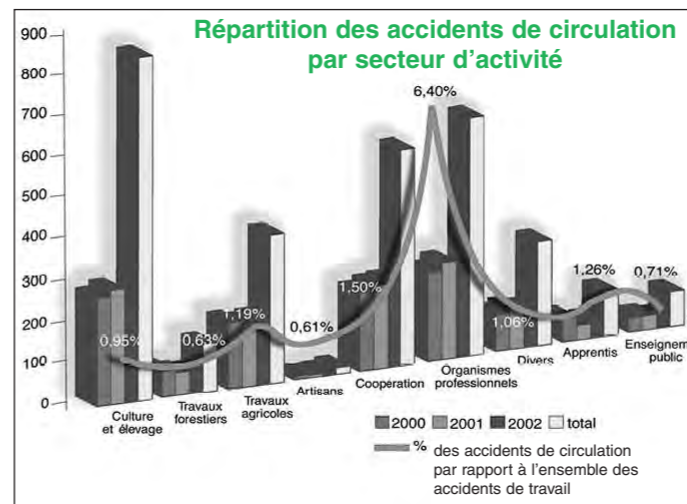
## Conduire, c'est travailler

### Avant de prendre le volant, je m'organise.

#### DES DONNEES

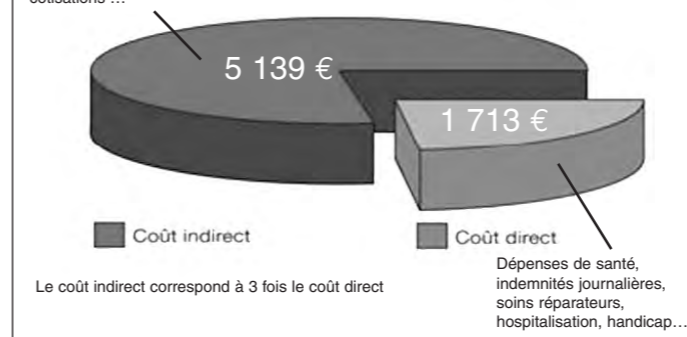
Tous les secteurs sont concernés.

Un accident sur cinq est grave



### Répartition du coût moyen d'un accident de circulation

Remplacement de la personne, remplacement du matériel, perte de temps et de production, formation, incidences sur cotisations ...



### Durée moyenne des arrêts de travail en jours (des accidents de circulation)

Année	2000	2001	2002	2003
Durée moyenne (jours)	36,1	54,7	64,8	74,5

#### DES FACTEURS DE RISQUE

##### Le véhicule

- Transport de matière vivante et liquide : instabilité du chargement + conduite du véhicule (risque de perte de contrôle)

- Croisement de véhicule ou matériel à fort gabarit : effet de surprise et risque de collision

##### Les contraintes économiques et organisationnelles

- Travail de nuit

- Heures supplémentaires  
- Banalisation des déplacements quotidiens  
- Vitesse excessive

##### L'environnement routier

- Les professionnels agricoles empruntent aussi les réseaux routiers les plus meurtriers (routes nationales et départementales)

##### Le conducteur

- Le stress  
- Les conduites addictives : alcool, drogues, médicaments  
- La vue : 80% des informa-

tions nécessaires à la conduite passent par la vue  
- Le manque de sommeil.

#### DES PISTES DE PRÉVENTION

- Management
- Communication
- Entretien du véhicule
- Organisation
- Trajet
- Formation
- Sensibilisation
- Santé
- Infrastructure
- Aptitude...

... agissons sur 4 axes pour une prévention efficace du risque routier : le véhicule, l'organisation du travail, l'environnement routier, le conducteur.

#### LE SAVIEZ-VOUS

- 17 h de veille active équivalent à 0,5 g d'alcool dans le sang en termes de vigilance.  
- 24 h de veille active équiva-

lent à 1 g d'alcool dans le sang en termes de vigilance.

- 40 à 45 % des accidents du travail mortels sont des accidents de circulation.

- Un accident de circulation coûte trois fois plus que tout autre accident du travail.

- Un arrêt de travail lié à un accident de la circulation est deux fois plus long que tout autre arrêt de travail.

- 68 % des accidents de circulation entraînent un arrêt de travail.

- 30 000 km par an correspondent à 500 heures de travail annuel.

**Pour aller plus loin, conseillers en prévention et médecins du travail de votre département se tiennent à votre disposition.**

Source : [www.msa.fr](http://www.msa.fr)

## Questions-réponses de la prévention routière

### Le gilet et le triangle de pré signalisation sont-ils obligatoires ?

En France, aucun texte n'oblige aujourd'hui le conducteur d'un véhicule léger à disposer d'un gilet ou d'un triangle.

Pourtant, le gilet est utile en cas d'immobilisation, et notre association recommande d'en posséder deux (1 pour le conducteur et un pour le passager).

Il n'existe pas d'harmonisation européenne, chaque Etat restant compétent pour légiférer. Ainsi, le triangle est obligatoire en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Croatie, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Grèce, en Italie, en Pologne, au Portugal, en République tchèque et en Suisse. Le gilet est obligatoire en Autriche, en Espagne, en Italie et au Portugal.

### Dois-je monter les pneus neufs à l'avant ou à l'arrière de ma voiture ?

C'est sans contexte à l'arrière que doivent être montés les pneus neufs. Car, en cas d'éclatement d'un pneu comme en cas de freinage d'urgence, le véhicule se «contrôle» d'autant mieux que l'adhérence des roues arrière est satisfaisante. En cela, les préconisations des fabricants et des constructeurs rejoignent les résultats des travaux menés récemment par les chercheurs de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité à partir d'accidents (réels) sur autoroute. Une pratique à compléter par la vérification régulière de la pression des pneus pour éviter le sous-gonflage, facteur d'accident.

Source : [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)

## Restructurer un sol de limon : décompactage ou labour ?

**Bien conduit, un décompactage peut s'avérer aussi efficace qu'un labour pour fragmenter le sol et y recréer de la porosité.**

Les conditions d'humidité sont déterminantes pour assurer le succès du décompactage.

### Faciliter l'enracinement des cultures en restructurant le sol

La structure du sol décrit l'assemblage de ses constituants. Si on l'examine à l'échelle parcellaire, cela permet de définir ce qui facilite ou limite l'enracinement des cultures. La porosité inter agrégat (c'est-à-dire celle qui définit la façon dont les fragments de terre s'organisent), serait principalement affectée par les contraintes appliquées au sol. Elle conditionne pour beaucoup les propriétés mécaniques et de transfert des sols cultivés. Or nous cherchons comment ameublir le sol. La fracturation des mottes de terre peut être une solution. Il s'agit alors de restructurer le sol. Cela consiste à le travailler de façon mécanique, afin de maintenir sa porosité. Pour restructurer un sol en limon, deux options s'offrent donc à nous : le labour ou le décompactage.

Le labour modifie la structure du sol puisqu'il découpe et retourne une bande de terre. L'appui du soc de la charrue lors du travail est souvent à l'origine d'une couche lissée et compactée, dite «semelle de labour». Sa densité apparente est en général nettement supérieure à celle du sol environnant, et sa porosité très faible.

Le décompactage réalise une fracturation verticale sans action de retournement. L'un de ses principaux objectifs est de casser cette semelle et de restaurer la capacité d'infiltration du sol.

### Le décompactage évite la dilution des matières organiques dans le profil de sol

Les matières organiques ont une action stabilisatrice et structurante sur les horizons du sol. S'il n'y a pas de seuils de teneur optimale à proprement parler les concernant, leur répartition dans le profil influe sur la qualité de la structure des différents horizons travaillés. C'est là que les différences entre labour et décompactage interviennent. L'action de retournement du labour provoque



Après labour



Après décompactage

Etat d'un sol de limon ressuyé après travail du sol. En blanc sont identifiées les mottes. (Crédit photo : INRA Laon Reims Mons)

une dilution des matières organiques dans le profil travaillé, soit sur les 25 à 30 premiers centimètres de sol. Ainsi pour des limons moyens sensibles à la battance, l'effet protecteur des résidus de culture est quasiment perdu du fait de leur enfouissement.

Le décompactage ne joue qu'à la marge sur la répartition existante des matières organiques. Il n'y a pas de déplacements verticaux dans le profil. Les vibrations provoquées par la pointe des dents lors du passage de l'outil fracturent la terre de l'ensemble de l'horizon.

### Les conditions d'humidité du sol sont déterminantes pour l'efficacité du décompactage

L'humidité est déterminante pour assurer le succès d'un décompactage, tandis que le labour tolère l'humidité à peu près. Une variation de 1 à 2 % d'humidité lors d'un labour n'a qu'une faible influence sur son résultat. En revanche, des conditions grasses limitent fortement l'efficacité du décompactage (source : O. Ancelin, association SOMEA). Le volume de terre restructuré est vraiment plus faible lorsque le sol n'est pas complètement ressuyé. L'extrême inverse (des conditions très sèches) est également à proscrire. Le risque concerne alors l'excès de terre fine laissée, sensible à la battance et à la prise en masse.

Il apparaît qu'en sol ressuyé, le labour et le décompactage peuvent avoir le même niveau de restructuration (source : unité d'agronomie de Laon Reims Mons, INRA).

### L'intérêt du décompactage doit se raisonner selon les systèmes de culture

Des essais menés par G. Richard et H. Boizard, de l'unité d'agronomie de Laon Reims Mons de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) s'intéressent à l'évolution de la structure du sol selon le système de culture. Plusieurs parcelles sont conduites en travail réduit du sol (travail < 8 cm de profondeur). Il apparaît que l'évolution des zones

tassées est très différente suivant les systèmes de culture et qu'elle dépend fortement des épisodes de tassement.

Dans les cas d'itinéraires techniques non réduits, l'impasse sur le labour et l'utilisation du décompactage restent souvent des décisions d'opportunité. Disons simplement que des systèmes de culture intensifs appellent un décompactage tous les quatre ans environ. L'intérêt et la fréquence du décompactage doivent donc être raisonnés en fonction des systèmes de culture.

Laurent FLEURY  
Chambre d'Agriculture de l'Aisne

### La structure du sol cultivé passe par plusieurs mécanismes de dégradation/régénération

Au cours d'une année, la structure du sol cultivé passe par plusieurs mécanismes de dégradation / régénération qui se succèdent et interagissent.

La fragmentation commence par le labour ou un travail simplifié. L'état fragmentaire obtenu dépend de l'humidité des agrégats.

Le compactage apparaît avec le passage d'engins agricoles. Il affecte de manière importante la structure du sol, particulièrement si son humidité est forte. Il tend à faire disparaître la porosité inter agrégats.

Sous l'effet de la pluie, une désagrégation de la surface du sol intervient.

Le sol subit ensuite un effondrement de l'horizon travaillé. Cela se traduit par une compression du sol, ce qui le consolide.

Puis vient une phase de régénération par des facteurs biologiques et de fissuration par le climat.

## Après la récolte, le sol se refait une santé

**Déchaumages et cultures intermédiaires permettent au sol de s'assainir et de retrouver une structure favorable pour accueillir la culture suivante.**

Le traditionnel déchaumage "passe partout" a vécu pour laisser place à des opérations de travail du sol beaucoup plus ciblées et adaptées au contexte de la parcelle. Actuellement, les objectifs des interventions de travail du sol en interculture sont parfois contradictoires et doivent se gérer simultanément. Il est difficile de concilier l'implantation d'une culture intermédiaire avec la lutte contre les limaces, ou contre des vivaces comme le chiendent. L'achat d'un outil de déchaumage doit s'adapter au contexte de l'exploitation et aux principaux types de sols car vu le prix des outils de déchaumage, il est exclu dans de nombreuses exploitations d'investir dans plusieurs matériels.

### Le faux semis est une pratique de plus en plus fréquente

Le développement des techniques de travail du sol simplifiées impose un contrôle des mauvaises herbes en interculture. Le risque de résistance de certaines graminées aux herbicides par exemple, amène les agriculteurs à la pratique du faux semis dès le déchaumage.

La préparation sera alors la plus fine et la plus superficielle possible, sans oublier le tassement, pour provoquer la levée du maximum d'adventices : dans ce cas, ce sont les déchaumeurs rapides à disques (cover-crop nouvelle génération) qui sont les mieux adaptés, ainsi que les herses de déchaumage (type magnum). D'ailleurs, certains outils (dents patte d'oie et disques) sont fréquemment utilisés pour des semis de cultures ou pour des préparations de sol au printemps.

De même ils permettent souvent de réaliser l'implantation de cultures intermédiaires simultanément au dernier déchaumage.

### Les outils à dents sont mieux adaptés à l'enfouissement

Après l'épandage d'effluents organiques ou pour incorporer des résidus de culture tels que les pailles, les outils à dents permettent de les diluer dans un volume de terre légèrement plus important, grâce à un meilleur dégage-



Le choix d'un déchaumeur est à adapter en fonction du travail recherché

ment sous bâti. Attention ! Il ne faut pas assimiler les outils de déchaumage à dents des décompacteurs : leur capacité à travailler plus profond ne leur permet pas d'atteindre une semelle de labour, même en plusieurs passages.

Dans ce cas, ce sont des outils spécifiques qu'il faudra utiliser, en un seul passage, pour éviter de produire un volume trop important de

terre fine. N'oublions pas enfin que certains sols, comme les argiles à silex, entraînent un niveau d'usure plus important, donc un coût de fonctionnement plus élevé avec l'emploi de disques.

Pierre DAMAY  
Chambre d'Agriculture de la Somme

Retraite Verte

**Retraite Verte.**

Une retraite comme vous n'en trouverez pas ailleurs.

CA  
NORD  
EST

www.ca-nord-est.fr